

Nombre de conseillers élus : 60
Conseillers en fonction : 60
Conseillers présents : 31
Vote par procuration : 12

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Délibération n° 2024-025 : Rénovation énergétique – Avenant n°2 à la convention
avec la société OKTAVE

Sous la Présidence de M. Denis HOMMEL, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, GABRIEL Hélène, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HENTSCH Bernard, HOERTH Céline, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HUSSON Christiane, KELLER Jacky, JOERGER Alain, KAISER Rosita, KLEIN Michel, KRILOFF Sébastien, LAAS Francis, LICHTBLAU Monique, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie MEYER Agnès, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SITTER Jean-Louis, STOLTZ Pascal, STUMPF René

Membres excusés donnant pouvoir :

Mesdames, Messieurs :

AMBOS Danièle, BEURIOT Nadine, DRION Denis, EICHWALD Anne, FRITZ André, HELFFRICH Gérard, HOMMEL Martine, JULIEN Marie Anne, KLÖPPER Bénédicte, RUCK Sandra, SCHMALTZ Isabelle, WEIGEL Eric

Membres excusés :

Mesdames, Messieurs :

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, CRIQUI Anne, FLEITH Rachel, GIRAUD Philippe, HECK Mylène, HEYD Frédéric, HIRSCH Cinthya JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRAEMER Bruno, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, STURM Claude TIMMEL Yannick, WEIGEL Jacques

Assistent en outre :

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

AID Observatoire : Nicolas STACHNICK - Atelier des Territoires : Claude MAURY - VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

CC Pays Rhénan : Vincent NACIVET

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

DELIBERATION N°2024-025
**RENOVATION ENERGETIQUE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LA
SOCIETE OKTAVE**

En date du 26 mai 2021, le PETR et la société OKTAVE ont signé une convention de partenariat ayant pour objet, la mise en place d'une collaboration entre le PETR et OKTAVE pour augmenter le nombre de projet de rénovations énergétiques sur le territoire des 36 communes du PETR.

Cette convention doit s'achever au 31 mai 2024, cette échéance étant en cohérence avec la date initiale d'achèvement du programme SARE. En date du 14 avril 2022, les parties ont signé un avenant prévoyant le passage à la présence d'un conseiller sur la base d'1 ETP à compter du 1er juin 2022

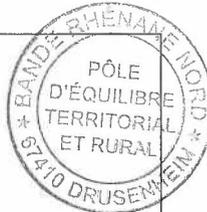
Toutefois, l'articulation des conseillers France Rénov en lien avec le déploiement de « Mon accompagnateur Rénov » n'étant pas encore définie, la convention avec la Région Grand Est sur le programme SARE est prolongée jusqu'au 31 mai 2025.

La prolongation d'une année du programme SARE se réalise sans modification des conditions financières et techniques de la convention initiale.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de cette prolongation.

Le Comité syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de partenariat "TERRITOIRE OKTAVE / SARE " joint en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention.

<p>Le Secrétaire de séance</p> <p>Serge SCHAEFFER </p>	<p>Le Président</p> <p>Denis HOMMEL </p> 
---	---

Annexe : Avenant n°2 à la convention de partenariat « Territoire OKTAVE/SARE »

CONVENTION DE PARTENARIAT "TERRITOIRE OKTAVE / SARE "

AVENANT n°2

ENTRE

La Société d'Economie Mixte OKTAVE dont le siège est situé : 15, rue des Francs-Bourgeois – 67000 STRASBOURG, représentée par son Directeur Général **M. Maxime LENGLET**, ci-après dénommée "**OKTAVE**"

d'une part,

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane, dont le siège est situé 32, rue du Général de Gaule – 67410 DRUSENHEIM, représentée par son président **M. Denis HOMMEL** ci-après dénommé "**Le PETR**"

d'autre part,

PREAMBULE

En date du 26 mai 2021, Le PETR et OKTAVE ont signé une convention de partenariat ayant pour objet , la mise en place d'une collaboration entre le PETR et OKTAVE pour augmenter le nombre de projet de rénovations énergétiques sur le territoire des 36 communes du PETR.

Cette convention doit s'achever au 31 mai 2024, cette échéance étant en cohérence avec la date initiale d'achèvement du programme SARE. En date du 14 avril 2022, les parties ont signé un avenant prévoyant le passage à la présence d'un conseiller sur la base d'1 ETP à compter du 1^{er} juin 2022

Toutefois, l'articulation des conseillers France Rénov en lien avec le déploiement de « Mon accompagnateur Rénov » n'étant pas encore définie, la convention avec la Région Grand Est sur le programme SARE est prolongée jusqu'au 31 mai 2025.

La prolongation d'une année du programme SARE sans modification des conditions financières et techniques a conduit les parties à étudier la prolongation, jusqu'au 31 mai 2025, de la convention initiale.

Le présent avenant a pour objet de définir les modalités de cette prolongation.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

Cet avenant porte sur une modification de l'article 9 de la convention initiale portant sur la durée de la convention. Cette durée est prolongée d'une année portant son échéance au 31 mai 2025.

Par ailleurs, le budget de l'année 2024 sera basé sur les conditions budgétaires de l'année 2023, telles que précisées sur l'avenant n°1 du 14 avril 2022, à savoir :

19748,20 € pour le financement des actions menées par OKTAVE
8 251,80 € au titre de la participation octroyée par la Région Grand Est
28 000,00 € au titre de la valorisation des actes (CEE SARE)

Les autres articles de la convention et du 1^{er} avenant sont maintenus dans les conditions analogues.

Fait à _____, en 2 exemplaires, le

Pour OKTAVE
Maxime LENGLET
Directeur Général

Pour le PETR.
Denis HOMMEL
Président